

LYCEE MARCELIN BERTHELOT
6, boulevard Maurice Berteaux-94100 SAINT-MAUR DES FOSSES

MARCHE N° 2018- 01

**TRAVAUX DE MODIFICATION ET MISE EN CONFORMITE
DU RESEAU DE VENTILATION – EXTRACTION
DES LOCAUX DE CHIMIE**

Lot unique

Marché de travaux

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché passé par appel d'offres ouvert conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU MARCHE

a) Numéro du marché : **18 - 01**

b) Imputation budgétaire: Service ALO – Entretien – Compte 615.

c) Objet du marché:

TRAVAUX DE MODIFICATION ET MISE EN CONFORMITE DU RESEAU DE VENTILATION – EXTRACTION DES LOCAUX DE CHIMIE du lycée Marcelin Berthelot

6 boulevard Maurice Berteaux – 94100 SAINT-MAUR des Fossés.

Marché public de travaux.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné:

Nom.....

Prénom.....

Qualité.....

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société :

Raison sociale.....

.....

Siège social.....

.....

N° Siret.....

.....

Tél..... Fax.....

Code APE.....

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire

agissant pour mandataire solidaire du groupement conjoint

agissant pour mandataire non solidaire du groupement conjoint

Après avoir pris connaissance :

- du règlement de la consultation
- du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés,
- du cahier des clauses techniques particulières et de l'ensemble des documents qui y sont mentionnés

et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

je m'engage

j'engage le groupement dont je suis mandataire,

sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 3 : PRIX

Conformément aux prestations décrites au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), les ouvrages ou prestations faisant l'objet du présent marché seront réglés par un **prix global forfaitaire**.

Les prix sont FERMES ET ACTUALISABLES conformément aux stipulations de l'article 3.4 du CCAP.

Conformément au bordereau de prix joint en annexe, le montant ou les montants dus au titre du présent marché s'établissent comme suit :

- **PHASE 1 -**

Montant hors taxe en euros :

Au taux de TVA de :

Montant de la TVA :

Soit un montant T.T.C (en chiffres) :

en lettres :

- **PHASE 2 -**

Montant hors taxe en euros :

Au taux de TVA de :

Montant de la TVA :

Soit un montant T.T.C (en chiffres) :

en lettres :

- **Variante ou option -**

Montant hors taxe en euros :

Au taux de TVA de :

Montant de la TVA :

Soit un montant T.T.C (en chiffres) :

en lettres :

ARTICLE 4 : AVANCES

Conformément à l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le présent marché prévoit le versement d'une avance forfaitaire. Toutefois, le titulaire du marché indique expressément ci-dessous s'il entend ou non en bénéficier :

Je renonce au versement de l'avance forfaitaire (1)

Je ne renonce pas au versement de l'avance forfaitaire (1)

(1) Rayer la mention inutile

PAIEMENT

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant:

Ouvert au nom de:

Entreprise.....

Banque :.....

IBAN :.....BIC :.....

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal).

La périodicité des paiements figure à l'article 3.3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

La personne publique contractante se libérera des sommes dues aux sous traitant payés directement en faisant porter leur montant au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme (nous affirmons), sous peine résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

Signature du candidat

A.....

Porter la mention manuscrite

Le.....

« *Lu et approuvé* »

ARTICLE 5 : ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée, la présente offre
pour valoir acte d'engagement.

**Signature du proviseur
du lycée Marcelin Berthelot**

A.....
Le.....

ARTICLE 6 : NOTIFICATION AU TITULAIRE

Elle consiste en la remise au titulaire d'une copie certifiée conforme à l'original du marché. Cette remise peut être opérée soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit contre récépissé.

Date de notification du marché:

MARCHE n° 18 - 01 ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS TRAITANCE

**Demande d'acceptation d'un sous traitant et d'agrément
des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)**

MARCHE N° 185 - 01

Objet du marché : **Travaux de modification et mise en conformité du réseau de ventilation – extraction des locaux de Chimie du lycée Marcelin Berthelot à Saint-Maur des Fossés.**

Titulaire :

Adresse :

PRESTATIONS SOUS TRAITÉES

Nature :

Montant de base (TVA comprise) :

SOUS - TRAITANT

Nom ou Raison sociale :

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

Numéro d'identification d'établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

Ou répertoire des métiers :

Adresse :

Compte à créditer (**Joindre RIB ou RIP**)

Intitulé du compte ouvert :.....

Banque :.....

IBAN :.....**BIC** :

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS TRAITANCE

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Date ou mois d'établissement des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes et retenues diverses : art.1.9-1.10 du CCP

Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus au Code des Marchés Publics : Le
proviseur du Lycée Marcelin Berthelot

Désignation du comptable assignataire des paiements : L'agent comptable du Lycée Marcelin Berthelot

Le Proviseur du Lycée Marcelin Berthelot

Le Titulaire

- (1) Pièces jointe :déclaration en double exemplaire du sous traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952 (article 49 du Code des marchés publics).

MARCHE n° 18 - 01

ANNEXE N°2 - DPGF (*document Excel joint*)

TRAVAUX DE VENTILATION – EXTRACTION DES LOCAUX DE CHIMIE